

Règlementation : articles 14 de l'arrêté du 25 mai 2016

En conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016, la durée de référence d'une thèse est de trois ans à temps plein et au maximum de 6 ans à temps partiel.

Les réinscriptions font l'objet d'un examen annuel par le conseil de l'école doctorale. Le doctorant et son (ses) encadrant(s) fournissent l'ensemble des éléments nécessaires à cet examen en accord avec les procédures adoptées par le Conseil de l'école doctorale. L'examen s'appuie en particulier sur l'évaluation annuelle du comité de suivi individuel du doctorant et du calendrier prévisionnel de préparation présenté dans la convention de formation. En l'absence de ces éléments, aucune réinscription n'est envisageable.

Procédure administrative - Date limite de dépôt des dossiers

Vendredi 7 juin 2019 à 15h

Pour compléter son dossier de réinscription, le doctorant doit en outre obtenir les accords (avis argumentés et signatures) de son (ses) directeur(s) de thèse. Le dossier comprend :

- Le **formulaire de réinscription** (à télécharger), dûment complété et validé par votre (vos) directeur(s) de thèse.
- **L'état d'avancement des travaux**
- La copie du **livret du doctorant** : formations suivies au cours de l'année d'inscription (séminaires doctoraux, journées doctorales, stages,...) qui figurent dans le livret, validées par le directeur de thèse

Et en plus, à partir de la demande de réinscription en 3^e année

- Le **Calendrier d'achèvement de la thèse** précisant en détail la chronologie de la finalisation des travaux. Le mois envisagé pour la soutenance doit être indiqué.

Remise des dossiers

Le dossier de réinscription sera soit déposé auprès de l'École doctorale, soit transmis par voie postale et devra parvenir complet avant le **vendredi 7 juin 2019 à 15h**. Aucun envoi électronique ne sera pris en compte.

Le secrétariat des doctorats considérera que tout doctorant n'ayant pas remis son dossier ou respecté les délais impartis, renonce à son cursus ; il sera dès lors radié des effectifs doctoraux et du Fichier Central des Thèses.

Les courriers doivent être adressés à :

INALCO – ED 265 – Réinscriptions en doctorat
65 rue des grands moulins
75013 - PARIS